

# PROJET D'ETABLISSEMENT -

## Introduction

L'École associative de Musique de Sèvremoine se veut un lieu :

- d'enseignement de qualité de la musique, où la pratique amateur a toute sa place ;
- de rencontres et d'échanges artistiques, où les pratiques collectives sont favorisées ;
- de sensibilisation des publics à diverses esthétiques.

Dans cette optique, le présent projet d'établissement veille à décrire les missions de cette école de musique, les objectifs généraux y étant associés ainsi que les moyens mis ou à mettre en œuvre dans le développement de son activité.

Élaboré conjointement par l'équipe enseignante, la direction de l'École de Musique et les élus de la commune nouvelle Sèvremoine, ce document vise à proposer un outil clair et synthétique en vue d'une réflexion commune sur le rayonnement, les acquis, les objectifs et les perspectives d'évolution de l'établissement.

Par ailleurs, ce document servira de cadre à l'équipe pédagogique pour la réflexion et la description détaillée du projet pédagogique. Il pourra également servir de référence à tout nouvel enseignant, aux parents d'élèves, aux usagers ou encore aux partenaires. Mis à la disposition de tous, celui-ci participera ainsi à améliorer l'appropriation par la collectivité et la population de ce service ainsi que sa communication et sa valorisation.

## MISSIONS et OBJECTIFS de l'établissement :

Les missions de l'École de Musique s'articulent autour de 4 grands axes :

### 1. Dispenser un enseignement musical et artistique de qualité :

- Amener l'élève à une pratique musicale amateur autonome.
- Favoriser le développement de la pratique collective sous toutes ses formes.
- Développer l'éveil des enfants à la musique.
- Rester en cohérence avec le paysage départemental et national de l'enseignement artistique.

### 2. Favoriser l'accès d'une pratique artistique à un public le plus large possible :

- Pérenniser et développer des actions de sensibilisation à la musique en direction des différents publics du territoire.
- S'adapter le plus possible aux différentes demandes des publics en développant un large panel de propositions d'enseignement.

### 3. Renforcer une collaboration sur le territoire des Mauges :

- Impulser des projets communs avec Mac Air Zic,
- Mutualiser les moyens et développer une complémentarité d'actions entre les structures associative existante : Mac Air Zic de Saint Macaire et Scène de pays dans les mauges.
- Pérenniser le partenariat avec scène de pays sur le pôle musique classique en développant les projets communs, scène de pays école de musique et écoles primaires de la commune Sèvremoine.

### 4. Placer l'établissement dans un rôle d'animation et de participation à la vie de la commune et à son identité territoriale :

- Mettre en place des projets pédagogiques faisant sens pour l'équipe enseignante, en lien avec les réalités culturelles et sociales locales.
- S'appuyer sur les acteurs éducatifs, sociaux et culturels locaux pour pérenniser ou impulser des partenariats (*Ecoles, Scène de Pays, MAZ, RAM, CSI, CDEM, Service culture....*)

## **MOYENS mis en œuvre ou à développer :**

### **1. Vers une pratique musicale amateur la plus autonome possible :**

1.1. Développement de la pratique collective et de l'accompagnement : le plus tôt possible dans son apprentissage, l'élève est amené à intégrer l'un des ateliers de l'école. La pratique collective de la musique tant vocale qu'instrumentale est un élément fondamental qui motive les élèves et participe grandement à leur progression. Elle leur permet de découvrir des répertoires, des styles différents et aussi de vivre concrètement les éléments constitutifs de la musique (précision du rythme, écoute, justesse, phrasé, dynamiques...).

Pour répondre à cet objectif et permettre à un maximum d'élèves d'avoir accès à la pratique collective, l'école a développé

\* de nombreux ateliers : ateliers jazz, percussions, guitares, flûtes, saxophones, ensemble de cordes. Chorales enfants et adultes.

\* Intégrer la pratique collective en Formation Musical dès la première année, réforme qui implique moins de théorie mais plus de pratique ce qui risque de prolonger le cursus.

1.2. L'équipe enseignante est là pour encadrer, conseiller, évaluer ; Ainsi, une concertation régulière en interne est présente tout au long de l'année. Notre équipe est également représentée auprès d'autres structures par l'intermédiaire de la direction.

### **2. Elargissement des publics :**

2.1. Les cours proposés à l'Ecole de Musique ne permettent pas de toucher tous les publics. Afin d'élargir l'accès des usagers à la musique, des actions de sensibilisation sont dispensées dans différentes structures par nos enseignants de l'école titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant). - Interventions en milieu scolaire dans les écoles primaires publiques et privées de Sèvremoine. –

2.2 Accueil des enfants de 3 mois à 3 ans 1h par mois pour les sensibiliser à la musique en présence soit d'un parent ou d'une nounou

2.3. Accueil d'élèves en classe d'éveil musical dès la Moyenne Section de maternelle. Voire petite section

2.4. Parcours instrumental : ouvert aux enfants à partir du CP. Ce parcours permet aux enfants de découvrir 3 instruments sur une année (3 périodes de 5 cours) : système apportant une meilleure visibilité des possibilités de l'école aux élèves et aux parents et permettant une première approche de l'instrument pour les élèves indécis.

Existe en formule découverte sur une journée pendant les vacances de printemps.

### **3. Collaboration sur le territoire des Mauges:**

3.1 Possibilité à nos élèves d'intégrer :

a) l'orchestre à cordes des Mauges avec deux concerts par an.

b) Mac Air Zic de Saint Macaire.

c) De former des groupes indépendants avec mise à disposition des locaux et des instruments de musique sur place.

3.2 Actions et projets d'écoles à poursuivre et développer notre partenariat avec scène de pays afin de diversifier les offres d'enseignements et rendre les notions musicales et artistiques enseignées toujours plus concrètes.

3.3 Placer l'élève dans une position de découverte du monde du spectacle :

- Développer les rencontres entre amateurs et professionnels (lien avec scène de pays à élargir dans ce sens). - S'appuyer sur les temps de résidence et de création d'artistes des salles de programmation du territoire.

#### **4. Diffusion et rayonnement :**

4.1. Participation à la vie de la commune : Le rythme des études s'organise sur des projets artistiques très concrets : régulièrement, les élèves sont invités à mettre à profit leurs connaissances à travers des auditions publiques et des animations au sein de la commune. Il s'agit ici de mettre les élèves en situation d'interprète tout au long de leur parcours et leur permettre de rendre compte de l'évolution de leur formation.

4.2. Développement d'actions culturelles : L'Ecole de Musique se veut une structure capable d'impulser une politique transversale durable et porteuse de sens avec d'autres acteurs du territoire. Ainsi, l'établissement souhaite poursuivre ses actions de partenariats avec les différents acteurs du territoire. De nouveaux partenariats et d'autres projets sont encore cependant à développer et actuellement en réflexion dans ce sens. (RAM)

4.3 Améliorer la communication de l'école de musique avec notamment la mise à jour de notre site internet école de musique de Sèvremoine. Site internet : <http://ecoledemusique.sevremoine.free.fr>

4.4 Impulser un travail d'état des lieux des activités respectives de l'école de musique et Mac Air Zic permettant la mise en valeur de possibilités communes et d'une mutualisation de moyens. *Formalisé par une convention*

4.5 Rester une force de proposition pour les anciens élèves et les musiciens amateurs du territoire.

4.6 Développer les musiques actuelles en complétant le parc instrumental et partenariat avec d'autres écoles de musiques du territoire.

= Ouverture de nouvelles classes instrumentales selon les besoins mis en évidence,

= Développement du parc instrumental en fonction des besoins.

4.7 Elargir les lieux de diffusion.(Maison de retraite , EPAHD, musée...)

### **BILAN ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES ACTIONS :**

Dans un souci de rester au plus près des réalités pédagogiques de l'école de musique, le présent projet d'établissement fera l'objet d'une évaluation régulière : un bilan effectué conjointement par les différents partenaires permettra d'évaluer et de réajuster les missions et les objectifs de l'établissement ainsi que les perspectives et les projets décrits dans ce document. Les critères d'évaluation s'avèreront tant quantitatifs que qualitatifs selon les éléments évalués : bilan des

inscriptions, mise en lumière de besoins, de manques ou de problématiques particulières ; parcours instrumental ; suivis et bilans de projets passés, en cours et/ou à venir.

En parallèle, le Conseil d'administration existant a pour fonction de permettre aux élus, aux responsables administratifs et pédagogiques, élèves et parents d'élèves de se rencontrer périodiquement (deux fois par an) afin de parler de la vie de l'établissement. Cette instance dynamique offre un espace de concertation, de proposition, de circulation des informations et des idées quant à la vie quotidienne de l'établissement et s'avère complémentaire au bilan évoqué ci-dessus.